



Grand Paris Sud Est Avenir/Drac Île-de-France

Appel à candidatures

Résidences-missions

Dans le cadre de l'accord-cadre en faveur de la culture pour tous
et du Contrat d'Inclusion Territoriale

Thématique :

Pulsations naturelles et culture vivante

Date limite de réception des candidatures : 15 janvier 2023

Table des matières

I/ Faire Territoire par la Culture.....	p. 3
II/ Rappel des principes et des enjeux.....	p. 4
III/ Orientations pour 2023/2025.....	p. 5
IV/ Thématique et modalités opérationnelles.....	p. 6
V/ Candidature.....	p. 8

Annexes

GPSEA, en bref.....	p. 10
Liste des équipements culturels.....	p. 11
Carte des équipements culturels.....	p. 12
Liste et carte des équipements sportifs.....	p. 13
Cartes des bois et forêts.....	p. 14
Carte de la géographie prioritaire (QPV).....	p. 14

I/ GPSEA : Faire Territoire par la culture

Une ambition culturelle affichée dès la création de GPSEA

Créé le 1^{er} janvier 2016, l'EPT-Grand Paris Sud Est Avenir affiche d'emblée sa volonté de mettre la culture au cœur de son projet et de miser sur la culture pour « Faire Territoire ». Celle-ci se concrétise par la délibération du 14 décembre 2016 par laquelle le Conseil de Territoire définit l'intérêt territorial en matière d'équipements culturels et sportifs. Une vingtaine d'établissements culturels est dès lors transférée à GPSEA (médiathèques et conservatoires essentiellement) impliquant de fait la mise en œuvre d'un fonctionnement équitable. Dans cette perspective, des premières démarches de modernisation et d'harmonisation sont engagées.

Des enjeux formalisés et des cadres contractuels établis

En décembre 2020, quatre ans après cette vague importante de transfert d'équipements culturels, Grand Paris Sud Est Avenir et l'État adoptent un accord-cadre en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous articulé autour de quatre orientations prioritaires de travail :

- Le renforcement de l'équité et de la solidarité territoriale en matière d'offre, de dynamique et d'attractivité culturelle et artistique,
- Le développement de l'éducation artistique tout au long de la vie,
- L'irrigation artistique territoriale et la structuration de l'offre en matière de création et de diffusion,
- Le développement des compétences et des qualifications.

Cet accord-cadre 2020-2022 en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous se voit décliné en deux contrats thématiques, le Contrat Territoire-Lecture (CTL) et le Contrat en faveur de l'Inclusion Territoriale (CIT).

Le Contrat Territoire-Lecture vise à améliorer le maillage territorial et à faciliter l'accès au réseau de lecture publique, à développer les nouvelles pratiques et les usages innovants et enfin à structurer et amplifier les activités en direction des populations éloignées de ce service.

Le Contrat en faveur de l'Inclusion Territoriale entend susciter la proposition de nouvelles formes d'interventions artistiques et culturelles (résidences, ateliers, itinérances...), complémentaires aux actions déjà menées par les institutions et équipements culturels, favorisant ainsi un objectif de généralisation à tous les publics, condition d'une démocratisation culturelle avérée.

De riches expériences partagées et de nombreux partenaires identifiés

Après six années d'existence, GPSEA peut s'enorgueillir d'avoir impulsé des démarches efficaces d'harmonisation de l'offre culturelle et artistique et d'être à l'initiative de nombreuses dynamiques coopératives construites autour d'une mise en partage des arts, de leurs pratiques et/ou de leurs apprentissages.

En lien avec les enjeux de l'accord-cadre, cette fonction fédérative a été cultivée selon des modes opératoires variables (résidences-missions, fabrique d'écriture, actions culturelles des équipements...), à des échelles géographiques différenciées (du quartier aux 16 communes) et dans des formats coopératifs permettant de « désembastiller » la culture et ses acteurs (culture et cohésion territoriale, culture et plan Climat...).

Au-delà des événements fédérateurs territoriaux (Bal chorégraphique au Domaine de Grosbois, concert symphonique au château d'Ormesson, festivals littéraires...) et des partenariats établis avec la Maison des Arts de Créteil-scène nationale et la Muse en Circuit-Centre National de Création Musicale, les trois résidences-missions déployées sur 2019/2021 (Théâtre du menteur, compagnie Hercub, Association Brut-pop) ont contribué à créer à l'échelle territoriale un référentiel d'expérimentations particulièrement fourni et un solide

réseau de partenaires et d'interlocuteurs, désormais à l'affût de projets et de propositions. Au cours de ces quatre dernières années, les différents collectifs d'artistes ont ainsi pu travailler non seulement avec des publics des médiathèques et des conservatoires mais aussi avec des centres sociaux culturels, des maisons de jeunes, des EHPAD, des maisons d'accueil pour des primo-arrivants, des écoles, des collèges, des lycées, des habitants.es tout public "hors-les-murs". Ces rencontres diverses ont toujours résulté de partage d'expérience, mêlant participation des publics et création artistique innovante.

II/ Rappels des principes et des enjeux du CIT

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible et contribue à la formation de la personnalité en ce qu'elle constitue un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun, quel que soit son âge. Elle s'appuie sur les œuvres et la présence d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles et s'inscrit dans les différents temps des enfants, des jeunes, du public et des habitants en général.

Les résidences-missions déployées dans le cadre de ce dispositif sont organisées à des fins d'éducation artistique et culturelle par des actions irrigant l'ensemble du territoire afin de réduire les inégalités d'accès à la culture qui tiennent au déficit d'offre culturelle locale, à l'enclavement de certaines zones ou au fait que certaines populations soient captives de leur bassin de vie.

La démarche sera participative et immersive et les actions qui seront définies veilleront à permettre à un grand nombre de bénéficiaires d'acquérir une expérience originale et sensible qui leur permettra d'échanger et de pratiquer avec l'artiste-résident ou le collectif d'artistes.

Les objectifs sont donc à la fois de permettre en ce qui concerne,

1 - L'Éducation artistique et culturelle :

- La création du lien, le développement de l'esprit citoyen, la favorisation de l'ouverture aux autres et la contribution de la sorte aux parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves ;
- Le développement de la pratique artistique et culturelle à partir des équipements transférés ;
- La recherche des publics qui ne fréquentent pas les établissements culturels et notamment les jeunes adolescents et les adultes socialement plus défavorisés ;

2 - L'équité et la solidarité territoriales :

- Le renforcement de l'offre culturelle et artistique dans certaines parties du territoire et une coopération culturelle entre les différents équipements ;
- La facilitation de l'accès aux œuvres, aux ressources artistiques et culturelles territoriales ;
- La création de lien avec les différents équipements patrimoniaux, tels les châteaux (Domaine de Grosbois, d'Ormesson...) et les lieux du patrimoine (closerie Falbala de la fondation Dubuffet...).

Les trois axes clés du CIT :

1 - **La présence artistique forte sous forme de résidences-missions** à durée significative continues ou discontinues. Cette présence, sous forme de deux/trois résidences-missions, sera organisée en lien étroit avec des équipements culturels référents et les acteurs du territoire, sur la base des priorités définies par le comité de pilotage.

2 - **La facilitation d'accès aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles**, par les moyens les plus appropriés et le développement de formats adaptés. En lien avec le projet global, les artistes accéderont aux équipements territoriaux, qu'ils soient culturels ou non, à même d'accueillir des actions d'expérimentation et/ou de pratique artistique, conçues et envisagées pour un large rayonnement. Il conviendra d'imaginer des initiatives, des modes d'exposition ou de présentation aussi variés, renouvelés et innovants que possible.

3 - Le développement de la formation des acteurs de terrain. Parce-qu'il est indispensable d'impliquer au mieux les différents professionnels auxquels s'adresse le CIT, de faciliter leurs collaborations croisées et à terme d'en accroître l'autonomisation ; des propositions de formation peuvent être envisagées à destination des professionnels de l'éducation, du secteur socio-éducatif et culturel.

III/ Orientations pour 2023/2025

Rappel de la thématique 2019/2022

La thématique du précédent appel à projets « Territoires pluriels/destins communs » traduisait bien la volonté de notre nouvelle entité territoriale de révéler ses diverses identités liées à sa forte hétérogénéité et de créer pour autant des expériences communes et des émotions partagées. Les multiples actions mises en œuvre dans le cadre de ces résidences-missions ciblaient à la fois les territoires moins bien pourvus en équipements et offres culturelles et artistiques et les publics identifiés comme prioritaires (adolescents, jeunes adultes, publics empêchés notamment dans les quartiers sensibles du territoire...).

Des orientations confortées

L'engagement en faveur de l'équité territoriale s'est d'ores et déjà traduit par des améliorations conséquentes tant en matière d'équipements (réhabilitation et travaux d'amélioration, lancement des 1^{ères} programmations...) que d'offres de services (médiathèque et micro-folie mobile, interventions en milieu scolaire...). Les programmes de rénovation urbaine d'une part et d'investissement pluriannuel concernant les projections bâtementaires d'autre part permettent d'envisager à moyen terme une réelle harmonisation de l'offre.

Pour autant, ce nouvel appel à projets nécessite de cibler les communes, quartiers et publics concernés par ces déséquilibres en particulier pour ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle. Pour rappel, les 11-24 ans représentent près de 18% de la population des 16 communes du territoire (près de 60 000 habitants) et 6 communes de Grand Paris Sud Est Avenir sont concernées par des programmes de renouvellement urbain (cf. annexe) où résident plus de 8% de la population (26 000 habitants) ; quartiers où on dénombre plus de familles nombreuses et monoparentales, où les revenus médians déclarés ne dépassent pas 16 000 € (contre 22 480€ en moyenne à l'échelle de GPSEA) et où près d'un tiers de la population est situé en dessous du seuil de pauvreté (de 27% à 37% selon les quartiers).

Regards croisés culture et plan climat, culture et sport-santé

L'adoption du Plan climat air énergie territorial 2019-2025 (PCAET) traduit l'engagement de notre collectivité dans un projet fédérateur dont l'ambition est forte compte-tenu des enjeux environnementaux et climatiques. Véritable projet de transition écologique décliné en 50 actions, il se veut en outre être un projet de Territoire faisant de GPSEA une intercommunalité impliquée de manière exemplaire dans une démarche partagée avec les communes, les acteurs socio-économiques et les habitants. Avec près de 3 000 hectares d'espaces agricoles, naturels et forêts, GPSEA constitue un véritable poumon vert à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, singularité territoriale qu'il importe de préserver et de valoriser.

Dans cette perspective, plusieurs démarches ont été initiées en lien avec le centre de production horticole territorial situé à Mandres-Les-Roses : participation à la 1^{ère} biennale sociale et environnementale « Photoclimat » et lancement du projet « Renaissance végétale » dans le cadre du plan de végétalisation du PCAET (Action 18 du PCAET), création d'un événement de valorisation et d'appropriation du patrimoine naturel « Pépites en paysage, un patrimoine naturel à portée de pieds » (1^{ère} édition en octobre 2022 de cette balade poétique et naturelle)...

En articulation avec le PCAET, de nouvelles activités paraissent intéressantes à élaborer et plus particulièrement celles relatives à l'éco-exemplarité, au climat ou à l'économie circulaire : [Plan Climat Air Energie Territorial - Grand Paris Sud Est Avenir](#)

Enfin, en lien avec ce souhait d'une meilleure appropriation des espaces naturels territoriaux via des circulations douces, l'enjeu est aussi d'inviter nos concitoyens à renouer avec l'activité physique et à investir les espaces publics. À l'heure où les Maisons Sport-Santé poursuivent leur développement (3 structures recensées à l'échelle de GPSEA) et où Santé Publique France vient de lancer une nouvelle campagne visant à lutter contre la sédentarité chez les jeunes [Faire bouger les ados, c'est pas évident.
Mais les encourager c'est important. \(mangerbouger.fr\)](#), il paraît intéressant d'initier de nouvelles approches contribuant à l'activité physique sous des formes renouvelées et décalées et au bien-être. Cette orientation s'inscrit dans les démarches territoriales déployées en faveur de la santé urbaine et dans le contexte des prochains Jeux Olympiques de 2024.

IV/ Thématique et modalités opérationnelles

Une nouvelle thématique générale

Dans la continuité du précédent appel à projets, la thématique retenue sur la période 2023/2025 s'envisage comme une adaptation de l'expression « un esprit sain dans un corps sain » au contexte particulier de mise en œuvre du Plan Climat à l'échelle de GPSEA en cette période de sortie de pandémie de Covid-19 et de veille des Jeux Olympiques.

Ce nouvel appel à projets « **Pulsations naturelles et culture vivante** » vise notamment à valoriser le patrimoine naturel existant et à le faire découvrir plus largement à la population, à initier des démarches artistiques et culturelles autour des différentes actions du PCAET (éco-exemplarité, climat, économies circulaires...) et à inventer de nouveaux dialogues entre activités physiques et arts favorisant des gains essentiels en matière de bien-être, de santé et de vivre ensemble. En référence au manifeste « **L'art est public** » de la Fédération des Arts de la Rue (juillet 2011), cet appel à projets souligne d'une part le fait que « l'art et la culture nous charpentent en tant que société et que nous sommes essentiellement une pensée en mouvement et un bal de sentiments » et que d'autre part notre Territoire se construit et se projette comme « un espace de production et d'inspiration artistique ». Il invite enfin à réinvestir nos espaces naturels, lieux publics qu'il importe de considérer avec plus d'attention afin de mieux faire société.

Cette thématique aux entrées multiples laisse la possibilité à chaque candidat, selon son choix, de décliner tout ou partie des axes proposés.

Déroulement

La sélection des artistes est assurée à l'issue d'un appel à projets national. Les résidences-missions nécessitent une forte disponibilité de l'artiste ou du collectif choisi et ce, sur l'ensemble de la période d'activité définie (un an ou deux). Chaque résidence-mission se déroule en 2 phases essentielles :

1 - La phase préparatoire dite « 2 mois d'appropriation » : de février à mars 2023. D'une durée de 8 semaines, cette période est constituée de rencontres avec les équipes de professionnels de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'éducation, de la politique de la ville, de l'action sociale... Cette étape a pour objet de construire les actions envisagées avec les partenaires territoriaux à partir des intentions ou démarches artistiques présentées.

2 - La phase de réalisation du projet et des actions : d'une durée d'un an reconductible en continu ou discontinu à partir d'avril 2023. Durant cette étape se coréalisent les actions selon un agenda prévisionnel

établi lors de la phase préparatoire. Elles pourront se décliner de façons différentes pour s'adapter aux publics divers et aux attentes de ceux-ci mais l'ensemble doit parvenir à un équilibre sur la période couverte par le présent appel à projets.

Conditions financières et moyens mis à disposition

Le collectif d'artistes doit impérativement détenir un numéro de SIRET et être autonome dans ses déplacements. Véhicule souhaité notamment pour les déplacements dans les zones Est du territoire mal desservies par les transports en commun.

Un apport substantiel est consacré à la rétribution du collectif d'artistes afin d'allouer des moyens financiers et permettre les meilleures conditions possibles de création, diffusion et médiation au service des habitants.es. Une convention tripartite de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de GPSEA, du collectif accueilli et de l'Etat est signée avant le début de la résidence.

Calendrier des résidences

- 28 novembre 2022 : lancement de l'appel à candidature
- 15 janvier 2023 : clôture de l'appel à candidature
- Fin janvier 2023 : Jury
Les artistes devront se rendre disponibles pour être auditionnés lors d'un entretien qui permettra d'expliquer la démarche pédagogique, artistique et culturelle et d'apporter les garanties quant à sa soutenabilité.
- Début février 2023 : retour aux artistes non sélectionnés, échanges et rencontres avec les lauréats pour leur présenter le territoire
- Février-mars 2023 : "2 mois d'appropriation", premières rencontres avec les partenaires participant au projet, présentation des artistes /collectifs et élaboration des projets
- Début avril 2023 : présentation des projets au comité de pilotage
- Avril 2023 : mise en œuvre des résidences-missions

Communication

Les résidences-missions bénéficieront de la visibilité des outils de communication de Grand Paris Sud Est Avenir (site internet, réseaux sociaux) et de la Direction des Sports et de la Culture (brochure trimestrielle).

Évaluation

Un bilan des actions des résidences-missions sera réalisé à la fin de chaque saison artistique.

V/ Candidature

Peut faire acte de candidature, tout artiste ou professionnel de la culture ou collectif d'artistes français ou étranger mais maîtrisant la langue française. Le candidat doit avoir à son actif une activité de recherche et de création, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et /ou de la médiation et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce dispositif particulier que représente la résidence-mission. L'autonomie de déplacement est une nécessité, les collectifs pluridisciplinaires seront particulièrement étudiés.

Critères de sélection :

- Respect de la thématique
- Capacité à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics
- Résonnance entre les différents équipements et capacité à travailler avec plusieurs structures
- Expériences en éducation artistique et culturelle
- Capacité à initier la participation des habitants.es
- Intérêt en matière pluridisciplinaire et caractère innovant du projet artistique présenté
- Appétence à mener des activités pédagogiques et expérience en matière de médiation et de restitution publique
- Capacité d'adaptabilité aux divers public (valides, handicapés, actifs, retraités, jeunes, adolescents...) pour une participation active de ceux-ci
- Capacité d'ancrage et de disponibilité de temps tout au long de la résidence.

Éléments à fournir :

- Le choix d'un axe en déclinaison de la thématique générale
- Une note d'intention (3 pages maximum) motivée, les orientations artistiques du projet proposé intégrant la thématique et prenant en compte les particularités du territoire
- Un budget prévisionnel équilibré du projet présenté
- La mention des cofinancements dont la compagnie bénéficie d'ores et déjà de la part d'acteurs privés ou de partenaires publics en précisant les montants et la structure (DRAC, Région, autres collectivités, sponsoring et mécénat)
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui expliquera les liens créés entre l'artiste et les publics rencontrés et fera état des expériences de médiation et d'action culturelle
- Un dossier de présentation de l'artiste ou du collectif retraçant sa démarche
- Une liste des œuvres disponibles et du calendrier de leurs diffusions dans la mesure où celles-ci sont programmées sur le territoire ou à proximité afin d'encourager les publics à les découvrir

L'ensemble du dossier est à adresser par mail en indiquant dans l'objet l'axe choisi sous forme de fichier PDF (5 Mo maxi) ou via le site internet WeTransfer : actionsculturelles@gpsea.fr

Pour les candidats lauréats, les documents administratifs et financiers seront à transmettre à la Direction des Sports et de la Culture de Grand Paris Sud Est Avenir.

Plus d'informations auprès des référentes du CIT à la Direction des Sports et de la Culture :

Tél. 01 41 94 32 06 - actionsculturelles@gpsea.fr

Annexes

Grand Paris Sud Est Avenir, en bref

Depuis 2016, les intercommunalités Plaine Centrale, du Haut Val de Marne et du Plateau Briard et la Ville de Bonneuil ont été regroupées sous la forme d'un Établissement Public Territorial pour devenir Grand Paris Sud Est Avenir. Ce nouveau Territoire regroupant 16 communes, comporte des zones très urbaines avec la ville-préfecture de Créteil (91 000 habitants) et plus rurales en allant vers l'est constituées de villes parfois de moins de 5 000 habitants. Riche d'un bassin de vie de plus de 321 000 habitants, s'étendant sur 99 km², il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie. Composé d'un patrimoine naturel de 75% d'espaces forestiers et de 5 cours d'eau, Grand Paris Sud Est Avenir, pôle d'excellence en matière universitaire, de santé et recherche accueille également 5 centres hospitaliers et 32 450 étudiants. Cette grande disparité s'accompagne d'un maillage en infrastructures et transports en commun différencié.

Le Conseil de Territoire a fixé l'intérêt territorial en matière d'équipements culturels et sportifs. Les réseaux de lecture publique et des enseignements artistiques en musique, danse, et théâtre se composent aujourd'hui de médiathèques, de ludothèques et de conservatoires (auxquels s'ajoutent la Maison des Arts et de la Culture de Créteil, scène nationale) tandis que les réseaux des équipements sportifs regroupent des piscines, des complexes sportifs, gymnases, terrains de sport et autres cours de tennis.

Une offre culturelle harmonisée et étendue

Depuis 2020, l'offre de services culturels délivrés par les établissements culturels de Grand Paris Sud Est Avenir s'amplifie :

- avec l'arrivée de 2 conservatoires au sein du réseau des enseignements artistiques au gré de nouveaux transferts d'équipements ;
- avec l'extension des horaires des médiathèques offrant un volume horaire croissant d'ouverture au public ;
- avec la carte unique d'accès aux collections des médiathèques de Grand Paris Sud Est Avenir.

À l'avenir, la réhabilitation et l'édification de lieux culturels adoptées dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements « équipements structurants » prolongera cette dynamique : notamment la médiathèque de Mandres-Les-Roses, le pôle culturel de Chennevières-sur-Marne (médiathèque, conservatoire et auditorium) ainsi que la Ferme du Rancy, futur conservatoire de Bonneuil-sur-Marne loti dans un site patrimonial. Cet effort de maillage territorial au profit de zones plus éloignées vise l'accès à la culture de tous les habitants des 16 communes de GPSEA.

Le potentiel artistique du Territoire

Le territoire poursuit une dynamique de collaboration aussi bien avec des structures de rayonnement régional et national comme la Maison des Arts de Créteil, le Centre Chorégraphique National, l'Orchestre National d'Ile-de-France, la Muse en Circuit, le Centre de Formation Pietragalla Derouault. En complément, la Maison du Handball et l'Université de Créteil tout comme les Maisons Sport-Santé offrent la possibilité de partenariats croisés.

À l'échelle locale, la coopération avec les villes facilite le dialogue pour irriguer les divers lieux de diffusion : le théâtre le Forum de Boissy-St-Léger, le théâtre Roger Lafaille de Chennevières-sur-Marne, la salle du POC d'Alfortville, la salle Gérard Philippe de Bonneuil, l'Espace Montanglos de Santeny, l'Espace culturel d'Ormesson-sur-Marne, l'Espace culturel du Plessis-Trévisé, l'Espace la Boite à Clous de Limeil-Brévannes.

Liste des équipements culturels de Grand Paris Sud Est Avenir

20 médiathèques

- Médiathèque Simone Veil et Ile Saint-Pierre à Alfortville ;
- Médiathèque André Hellé à Boissy-Saint-Léger ;
- Médiathèque / ludothèque Bernard Ywanne à Bonneuil-sur-Marne ;
- Médiathèque Albert Camus à Chennevières-sur-Marne ;
- Médiathèques de l'Abbaye-Nelson Mandela, La Croix des Mèches, Les Bleuets, Relais Village et la média-ludothèque du Palais à Créteil ;
- Médiathèque George Sand à La Queue-en-Brie ;
- Médiathèque de Limeil-Brévannes ;
- Bibliothèque de Mandres-les-Roses (projet de médiathèque) ;
- Bibliothèque de Marolles-en-Brie ;
- Médiathèque Jean d'Ormesson à Ormesson-sur-Marne ;
- Bibliothèque de Périgny-sur-Yerres en gestion associative ;
- Médiathèque Jacques Duhamel au Plessis-Trévisé ;
- Médiathèque-ludothèque de Sucy-en-Brie ;
- Médiathèque de Villecresnes ;
- Une médiathèque mobile qui dessert les villes de Créteil, Limeil-Brévannes, Marolles-en-Brie Mandres-les-Roses, Noisieu, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes et assure le déploiement de la Micro-Folie.

10 conservatoires

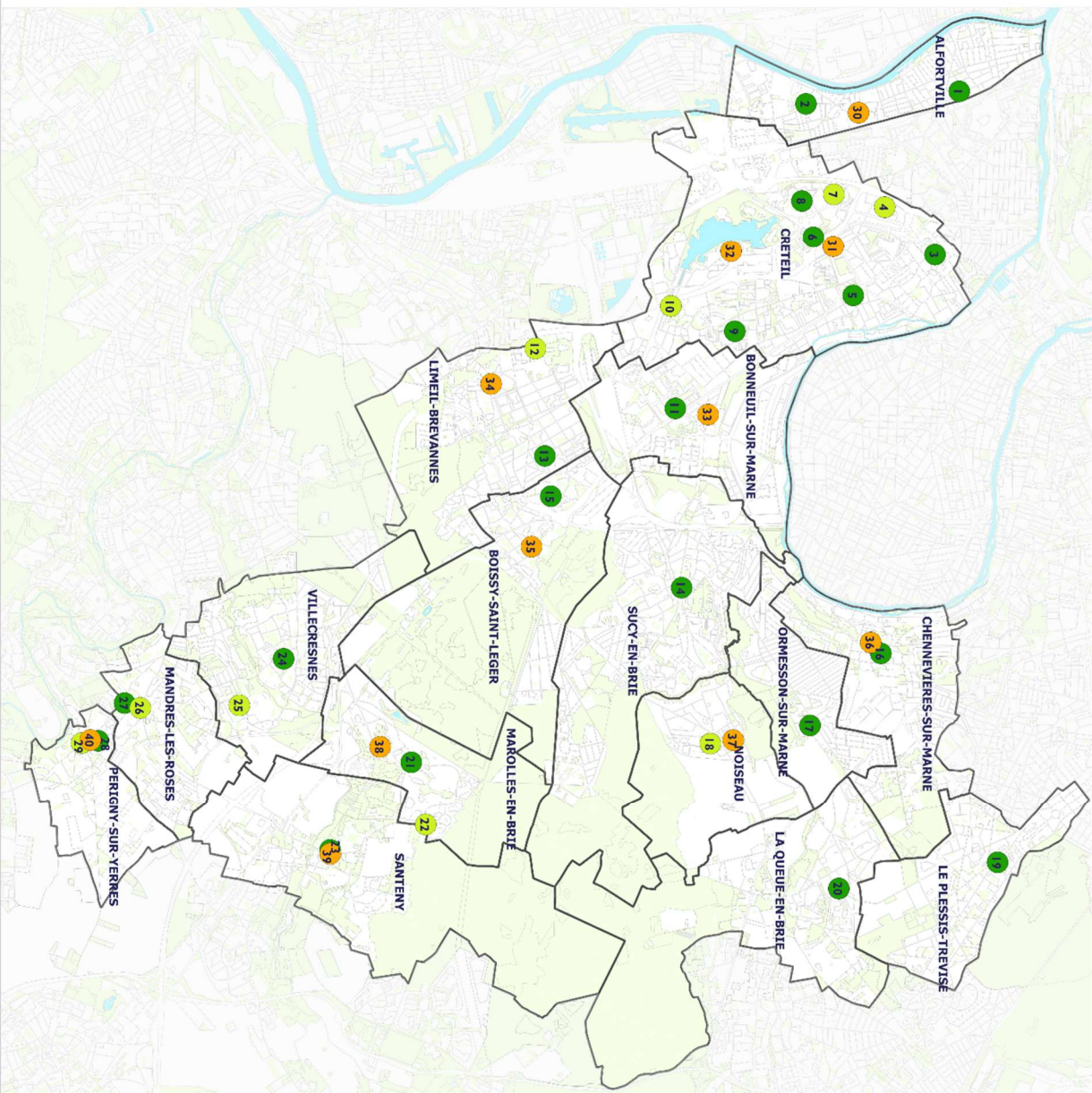
- Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et d'art dramatique d'Alfortville ;
- École de musique de Boissy-Saint-Léger ;
- Conservatoire de musique et d'art dramatique de Bonneuil-sur-Marne ;
- Conservatoire de musique et danse Émile Vilain, à Chennevières-sur-Marne ;
- Conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi (musique, danse, théâtre) à Créteil ;
- Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et d'art dramatique de Limeil-Brévannes ;
- Conservatoire de musique, danse et théâtre de Marolles-en-Brie en gestion associative ;
- École de musique de Noisieu ;
- École de musique de Périgny-sur-Yerres en gestion associative ;
- Conservatoire de musique et danse de Santeny.

Et bientôt : l'école de musique César Franck du Plessis-Trévisé (à compter de 2023).

1 lieu de spectacle vivant, scène nationale en gestion associative

- Maison des Arts et de la Culture de Créteil (MAC)

- 1 MEDIATHEQUE SIMONEVEIL
- 2 MEDIATHEQUE ANNEXE ILE SAINT-PIERRE
- 3 MEDIATHEQUE DES BLEUETS
- 4 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION LECHAT
- 5 MEDIATHEQUE RELAIS VILLAGE
- 6 MEDIATHEQUE DE LA CROIX DES MECHES
- 7 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION MONTAIGUT
- 8 MEDIA-LUDOTHEQUE DU PALAIS
- 9 MANDELA
- 10 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION SABRAZINS
- 11 MEDIATHEQUE BERNARD YVANNÉ
- 12 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION TEMPS DURALES
- 13 MEDIATHEQUE DE LIMEL-BREVANNES
- 14 MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE DE SUCY-EN-BRIE
- 15 MEDIATHEQUE DU FORUM
- 16 MEDIATHEQUE ALBERT CANUS
- 17 MEDIATHEQUE JEAN D'ORMESSON
- 18 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION NOISEAU
- 19 MEDIATHEQUE JACQUES DUHAMEL
- 20 BIBLIOTHEQUE GEORGE SAND
- 21 BIBLIOTHEQUE DE MAROLLES
- 22 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION MAROLLES / SANTENY
- 23 BIBLIOTHEQUE DE SANTENY
- 24 MEDIATHEQUE DE VILLEGRESNES
- 25 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION VILLEGRESNES
- 26 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION MANDRES-LES-ROSES
- 27 BIBLIOTHEQUE CHARLES DE GAULLE
- 28 BIBLIOTHEQUE DE PERIGNY-SUR-YERRES
- 29 MEDIATHEQUE MOBILE : STATION PERIGNY-SUR-YERRES



● Médiathèque
● Médiathèque mobile
● Conservatoire

0 1 km
 Source: BD Topo IGN 2022, GPRSA
 29 septembre 2022

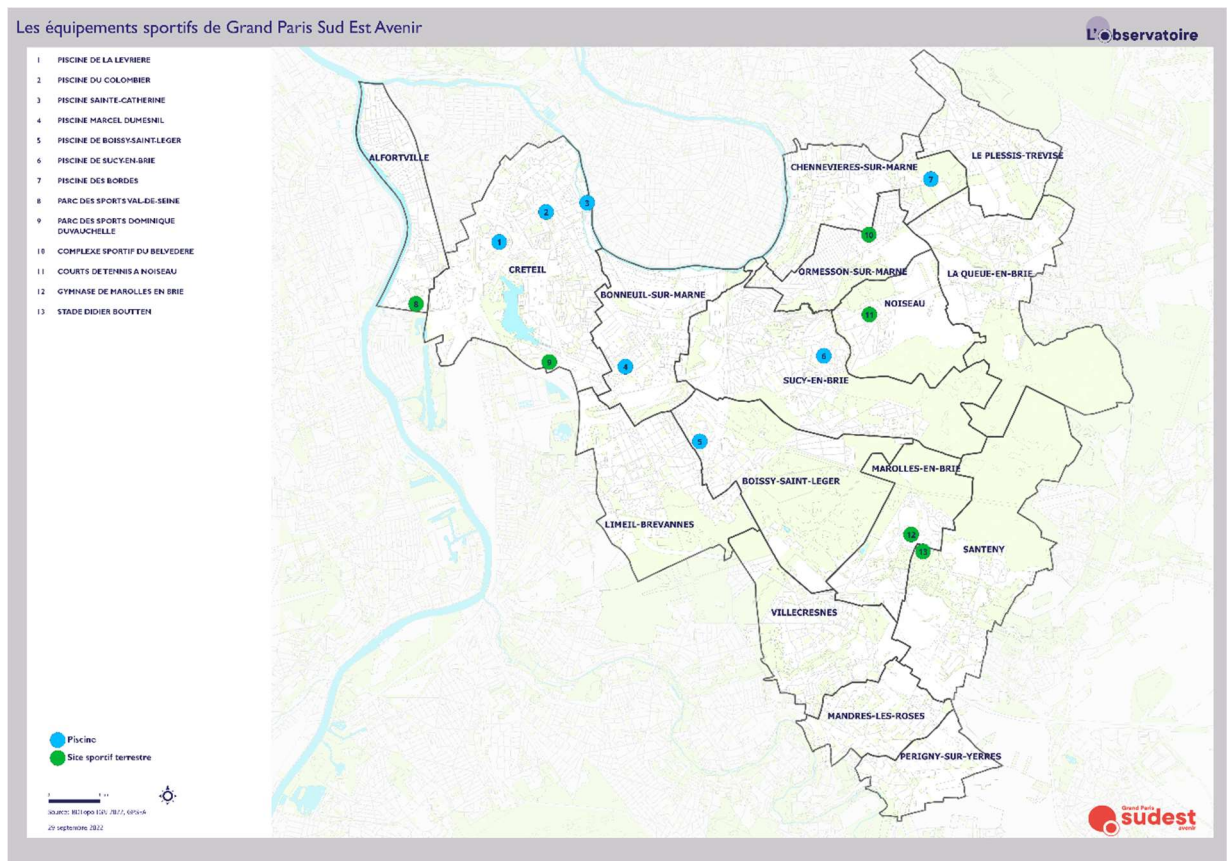
Liste des équipements sportifs de Grand Paris Sud Est Avenir

7 piscines

- Piscine de Sucy-en-Brie ;
- Piscine des Bordes à Chennevières-sur-Marne ;
- Piscine de Boissy-Saint-Léger ;
- Piscine Marcel Dumesnil à Bonneuil-sur-Marne ;
- Piscine Sainte-Catherine à Créteil ;
- Piscine du Colombier à Créteil ;
- Piscine de la Lévière à Créteil.

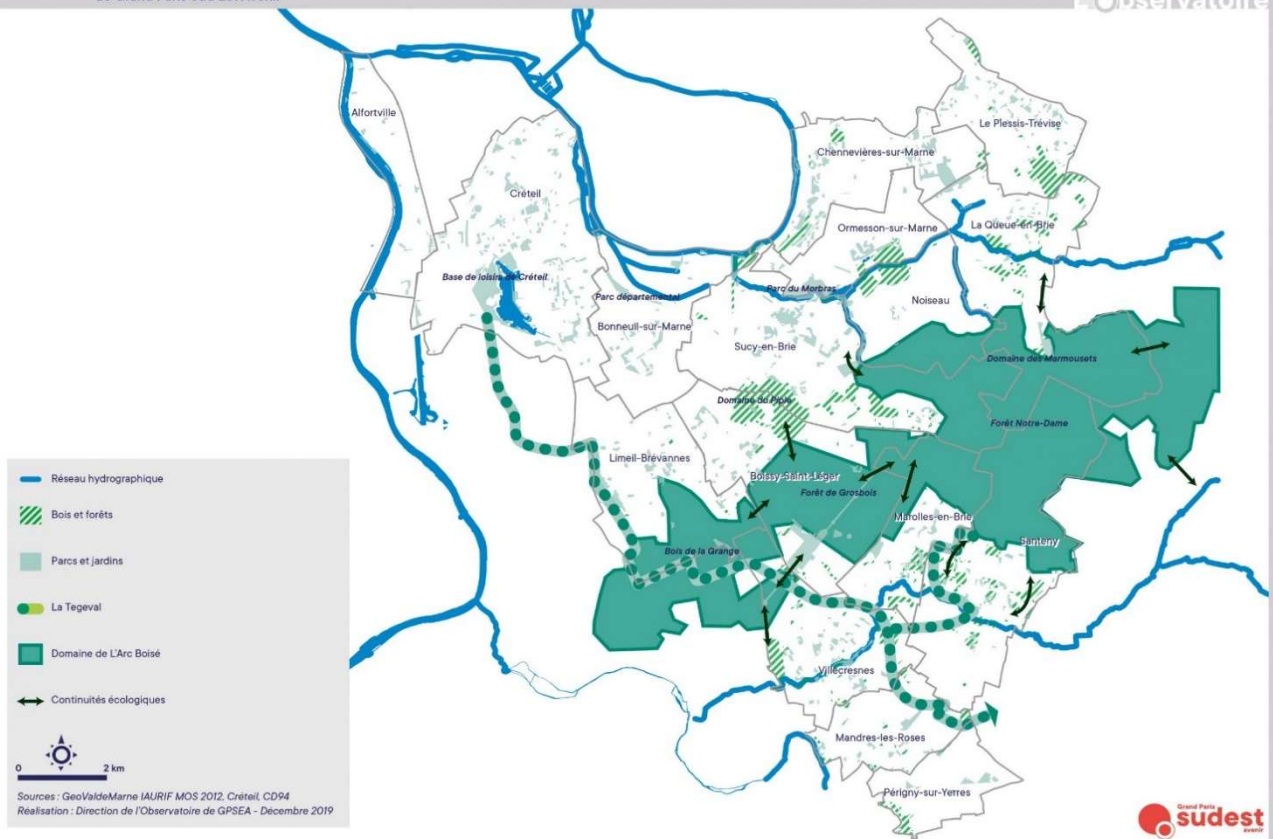
6 sites sportifs terrestres

- Parc des Sports Dominique Duvauchelle à Créteil ;
- Parc des sports Val-de-Seine à Alfortville ;
- Complexe sportif du Belvédère à Ormesson-sur-Marne ;
- Stade Didier Boutten à Marolles-en-Brie ;
- Gymnase de Marolles-en-Brie ;
- Courts de tennis de Noisau.



Bois et forêts

de Grand Paris Sud Est Avenir



La géographie prioritaire de la politique de la ville

de Grand Paris Sud Est Avenir

